

une famille. La mère avait avec elle ses deux fils. Tous les deux étaient Jésuites. Eh bien ! le gouvernement venait leur enjoindre de se séparer. Chez leurs parents mêmes, ils reconstituaient la Société dissoute. Il en sera ainsi après le rejet des autorisations. La loi, ou mieux les adjonctions légales à la fameuse loi du 1^{er} juillet 1901 ont tout prévu. Tous les cas sont envisagés. La sécularisation même ne pourra se réaliser. Avec l'amendement Meunier, aucun religieux appartenant à un ordre international, on peut même dire aucun religieux ne pourra faire partie du clergé séculier. Il lui est interdit de prêcher, de confesser, plus encore même de dire la messe dans les églises ou chapelles publiques, voire même, selon le projet Meunier, dans quelque chapelle que ce soit, si privée soit-elle. De la sorte, ce n'est pas sans un fondement sérieux que je vous annonçais la fin, la ruine de toutes les œuvres. Le sacrifice qu'on demandera à certains religieux n'aura aucun résultat. Ils se sacrifieront, peut-être, quelques semaines, en se mêlant au clergé séculier. Mais, il est hors de doute que six mois après la loi nous refusant l'autorisation, aucun religieux ne pourra rester en France. Tel est l'avis général des hommes politiques.

Hélas ! ce premier pas dans la persécution actuelle sera suivi de beaucoup d'autres. Le clergé séculier a reçu déjà quelques coups, avant-coureurs. Sous peu, il sera aux prises avec ses ennemis. Mais, se tenant à la hauteur de sa tâche nous retrouverons dans ses membres comme dans leurs frères d'armes, l'énergie, le courage, l'héroïque foi de ses aïeux de la grande révolution de 1789. Les ennemis de l'Eglise, quel que soit leur nom, n'eurent jamais le dernier mot. Ils oublient que Notre-Seigneur a dit à son Eglise que les portes de l'Enfer ne prévaudraient pas contre Elle et qu'Il serait avec Elle jusqu'à la consommation des siècles. S'ils feignent d'ignorer cette promesse, j'en connais qui s'y confient. Ce sont les persécutés. Ceux-ci savent qu'ils n'ont rien à craindre. Ils ne se troublent pas et ne redoutent rien. Dieu est avec eux. Puisque le disciple ne doit pas être au-dessus du Maître, ils acceptent ces souffrances. Une chose les attriste : c'est l'aveuglement obstiné de leurs persécuteurs. Je dirais bien que leur cœur est brisé à la vue des intérêts éternels de beaucoup d'âmes. Mais, sachant que ces intérêts feront l'objet incessant de leurs prières, de leurs austérités, je dois dire que leur douleur sera tempérée par ces moyens. Encore quelques semaines et notre agonie sera terminée. L'exil sera notre partage. Fasse Dieu que ce sacrifice ramène à notre pauvre France des jours meilleurs !

Je sais que nos Frères du Canada prient pour la France. Qu'ils fassent donc monter vers le ciel d'ardentes supplications afin que Dieu ne châtie pas trop leur mère-patrie. Elle est bien coupable. Mais, à côté de crimes énormes de gens sans aveu, quelle belle floraison d'apôtres, d'âmes dévouées aux bonnes œuvres ! Aucun pays ne peut offrir des dévouements portés à un tel héroïsme. Aussi, l'aveu même de nos Frères dans la foi des diverses nations fait-il naître en nous l'espoir que Dieu épargnera à notre pauvre patrie une persécution trop longue. . . »

Nous recommandons vivement aux prières de nos Tertiaires et de tous nos lecteurs la cause des Congrégations religieuses en France.



M

Frat
à l'ég
et sa
orné
sur u
parce
beth
un p
lenne
saint
tique

Frat
Frat
Saint

Saint
Frat
Sainte
Notre
Imm.
Saint-

L'a
té le n
souhai

— I
25 déc
parois
les dat
du, ch
clergé
ouaille
ciscain